

FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

VOTRE MOYEN DE PASSER À L'ACTION

L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. LES COOPÉRATIVES ET LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) PEUVENT COMPTER SUR L'APPUI DES EXPERTS EN FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR CONCRÉTISER LEURS PROJETS ET OBTENIR UN SOUTIEN FINANCIER ADAPTÉ.

Nos solutions de financement

- Prêt à tarif concurrentiel
- Prêt en partenariat avec d'autres prêteurs
- Garantie de prêt : garantie de remboursement de la perte nette subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt, une marge de crédit ou tout autre engagement financier à court terme
- Financement en quasi-capitaux propres (« quasi-équité ») sous forme de dette subordonnée
- Acquisition de parts privilégiées d'une coopérative

Nos modalités

50 000 \$

- Financement minimal : 50 000 \$

100 %

- Peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts du projet, généralement en partenariat avec d'autres prêteurs

25 ans

- Financement à court ou à long terme (jusqu'à 25 ans pour les immeubles)

24 mois

- Moratoire de remboursement du capital possible (jusqu'à 24 mois)
- Garantie de prêt aux modalités variables selon la situation de l'entreprise
- Des sûretés peuvent être exigées

Exemples de projets admissibles

La majorité des projets sont admissibles. En voici quelques-uns :

- Acquisition, agrandissement, construction, modernisation d'un bâtiment
- Achat de machinerie et d'équipement
- Fonds de roulement
- Financement d'une coopérative de travailleurs actionnaires pour l'acquisition d'actions de leur employeur
- Refinancement
- Implantation sur un nouveau marché
- Acquisition d'actifs incorporels (marques de commerce, brevets, etc.)

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles, les coopératives et les OBNL, peu importe leur secteur d'activité, doivent avoir des activités marchandes.

Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES)

Un levier de financement complémentaire

Afin de faciliter la réalisation des projets des entreprises d'économie sociale, Investissement Québec peut offrir un prêt de capitalisation pouvant s'ajouter à d'autres sources de capital.

Agissant par effet de levier, cette intervention en quasi-capitaux propres (« quasi-équité ») contribuera au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation à des conditions avantageuses.

NOTES _____



1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM